

# SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 26 novembre 2018
2. Urbanisme :
  - rapports de la commission d'urbanisme du 03/12/2018 et du 05/02/2019
  - salle multifonctions : devis aménagements extérieurs
  - église : devis assainissement du mur
  - P.L.U. : modification
  - Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant de l'III : avis
3. Divers

**Secrétaire de séance :** Anny RIEGEL-SUR

**Membres présents :** Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Jean-François MAILLOT, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Laurent REINHOLD.

**Membres excusés :**

**Fabienne TUSSING, procuration à Laurent REINHOLD,  
Amandine FAUVET, procuration à Jean-François MAILLOT,  
Gwendoline HURSTEL, sans procuration,  
Luc SCHIMPF, sans procuration.**

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet :** Approbation du compte-rendu du 26 novembre 2018.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet :** Urbanisme :

**- rapports de la commission d'urbanisme du 03/12/2018 et du 05/02/2019**

Jean-Paul BRUGGER fait lecture à l'assemblée des rapports de la commission d'urbanisme 03/12/2018 et du 05/02/2019.

**- Devis SAG-Vigilec**

Pour les grands candélabres de l'entrée de la rue du 1er décembre la commune ne trouve plus de pièces de rechange, de plus les mâts sont fragilisés par la corrosion et les riverains se plaignent de leur aspect routier. A la demande du Maire, la société SAG-Vigilec propose deux devis :

- devis City Soul de Philipps : 2 candélabres de 72 W, hauteur de feu 8 mètres : 3 393,00 € HT.
- devis Tilt2 d'Eclatec : 2 candélabres de 58 W, même hauteur : 3 735,00€ HT.

Le Maire retient la solution Philipps ; **la commission propose au Conseil d'adopter ce choix.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'approuver la décision du Maire.

**Adopté à l'unanimité**

- Devis panneaux directionnels pour l'étang de pêche.

Selon un souhait exprimé par Maurice WEIBEL lors de la dernière commission culturelle, un devis a été établi pour un panneau à la sortie du village et deux panneaux sur la route d'Obenheim au droit du chemin de la chapelle. Montant du devis pour les trois panneaux : 651,00 € HT. **La commission propose au Conseil d'adopter ce devis avec la simple mention "étang de pêche".**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adopter le devis tel que présenté avec la simple mention « étang de pêche ».

**Adopté à l'unanimité**

- Tableau numérique et vidéoprojecteur pour la classe du cours préparatoire.

Conformément au souhait du Conseil, deux devis ont été fournis : le devis de Xlence Informatique de Sand pour 2 500,00 € TTC et celui de Choppinfo d'Erstein pour 4 126,32 € TTC. Comme la validité des devis n'étaient que de quinze jours, le Maire a signé le devis de Xlence Informatique de Sand. **La commission propose au Conseil d'approuver cette décision.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'approuver la décision du Maire et de faire la demande de subvention auprès la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

**Adopté à l'unanimité**

- Diagnostic de la qualité de l'air.

Dans le cadre d'une commande groupée de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour l'analyse de la qualité de l'air des écoles, **la commission propose d'adopter le devis du laboratoire Abiolab-Asosan pour un montant TTC de 883,20 € pour l'école maternelle et de 1 344,00 € pour l'école élémentaire.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le devis tel que présenté et tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

- salle multifonctions : devis aménagements extérieurs

La commission a constaté sur le plan d'aménagement l'importance des surfaces en macadam. La pose de pavés drainants sur les aires de stationnement implique un surcoût de 13 112,75 € HT.

**La commission propose au Conseil :**

- **de rester sur la solution macadam et d'opter pour un enrobé de couleur rouge sur le parvis de la salle moyennant un dépassement de 1 843,00 € HT,**
- **d'adopter le dépassement de 3 120,00 € HT pour le supplément de grillage,**
- **d'adopter le dépassement de 5 880,90 € HT pour deux portails et deux portillons supplémentaires,** de la sorte tout le périmètre de la salle peut être fermé quand il n'y a pas d'activité.
- **d'opter pour des portails standards de 4 m de large dont le prix unitaire est inférieur de 210 € HT,**
- **d'adopter le devis Galopin pour la fourniture et la pose de deux crosses pour un montant de 792,50 € HT** pour permettre ultérieurement l'installation de panneaux photovoltaïques sur la partie EST du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'adopter toutes les propositions telles que présentées et d'autoriser le Maire à demander à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein d'inclure ces devis et coûts supplémentaires, à charge de la Commune de Sand, dans le budget du projet.

**Adopté à l'unanimité**

- église : devis assainissement du mur

La commission a examiné deux devis proposant à la fois la pose d'une membrane Delta MS et l'installation d'un drain alors que le rapport de l'expert laissait le choix entre ces deux solutions :

- Devis CSI : 15 498,00 € TTC

- Devis SPEYSER : 7 887,60 € TTC

**La commission propose au Conseil d'adopter le devis Speyser, de le soumettre pour avis au bureau Fondasol et de demander au préalable aux propriétaires de la maison, d'arrêter le déversement de leurs deux gouttières sur le tertre de l'église.**

**Madame Martine WALTER doute sur l'efficacité de la mesure.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise SPEYSER de Gerstheim pour 7 887,60 € TTC, tous les documents y afférents, et à demander aux propriétaires de la maison d'arrêter le déversement de leurs gouttières sur le tertre de l'église.

**Adopté par 11 (onze) voix pour et 1 (une) abstention de Martine WALTER**

- P.L.U. : modification N°2

En vue de modifier les emplacements réservés, notamment celui à côté de l'école maternelle, pour revoir la situation du terrain derrière l'ancienne propriété RG, pour réduire les dispositions prévues dans le plan d'aménagement et de développement durable en limite de la zone d'activité intercommunale, **la commission propose au Conseil de lancer une procédure de modification du PLU N°2.**

Vu les explications du Maire et de Jean-Paul BRUGGER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à effectuer le lancement de la procédure de modification du P.L.U N°2 et d'organiser, avec la commission urbanisme, une réunion préalable avec l'ATIP afin de définir la procédure à suivre.

**Adopté à l'unanimité**

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant de l'Ill : avis

**Vu** les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de donner un avis favorable au projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant de l'Ill sur le ban de Sand.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : Divers**

- Présentation au Conseil de l'accord de la préfecture au SDEA pour la réalisation des travaux d'extension de la Station de Traitement des Eaux Usées de Benfeld-Herbsheim avec exploitation d'une unité de méthanisation sur le ban d'Herbsheim,
- CME : le 02/03/2019 à 10h30,
- SMICTOM : présentation des points d'apport biodéchets,
- Sandimètre : le 25/03/2019 à 20 h relecture avant distribution,
- Point sur le FC de Sand,
- Prochain conseil municipal : le 26/03/2019 à 20 h.

Le conseil municipal est clos à 22h15

